

Jeudi 15 mai 2025

Streaming audiovisuel : la loi sur la rémunération des artistes-interprètes n'est toujours pas appliquée

Pour le respect de la loi d'une juste rémunération des artistes-interprètes pour le streaming, nous appelons chacun à assumer ses responsabilités afin que le dialogue aboutisse.

Il y a un an, à l'ouverture du Festival de Cannes 2024, 7000 comédiennes, comédiens et artistes de la musique participant aux bandes sons publiaient une tribune pour réclamer l'application de la loi leur garantissant une rémunération appropriée et proportionnelle pour la diffusion de leur travail sur les plateformes de streaming audiovisuel.

Un an s'est écoulé depuis cette tribune, et pourtant le constat reste le même : la loi du 12 mai 2021, issue de la directive européenne de 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans l'univers numérique, n'est toujours pas appliquée !

Néanmoins, la formidable mobilisation des artistes-interprètes il y a un an a permis des avancées. Ces derniers mois, des discussions ont enfin été entamées avec plusieurs plateformes de streaming audiovisuel. Ces discussions informelles ont permis notamment d'échanger sur le cadre d'une éventuelle négociation. A ce jour, nous sommes donc encore loin d'un accord pour les artistes-interprètes, mais le lien avec les plateformes est désormais assuré.

Nous notons également avec satisfaction l'apparente volonté des producteurs de l'audiovisuel de rejoindre ces discussions. La perspective d'une négociation tripartite (artistes, producteurs, plateformes), si elle aboutissait à un accord, permettrait de garantir le respect des intérêts de toutes les parties.

Personne n'imaginerait, et en premier lieu les artistes-interprètes, que le prochain Festival de Cannes s'ouvre de nouveau sans la conclusion d'un accord. Il est de notre responsabilité, à tous, d'éviter un tel échec. Nous avons un an pour y travailler.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.